

Dissertation en Droit constitutionnel

Par **Freddy 1970**, le **17/10/2024** à **19:04**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiant en droit L1 à la Sorbonne, j'ai une dissertation à faire et à rendre pour le 2 novembre;

J'aimerais avoir un avis sur mon introduction? Merci Beaucoup

Sujet: La rigidité constitutionnelle

Comme le dit Pierre Royer " Les constitutions ne sont pas des tentes dressées pour le sommeil". Et c'est bien pour cela qu'il y a un intérêt tout particulier à démontrer la souplesse mais aussi une certaine forme d'inaltérabilité des règles inscrites dans la constitution. La rigidité dans le contexte constitutionnel ici se définit comme quelque chose de difficilement maniable avec une inflexibilité prononcée pour le changement, le terme Constitutionnelle fait référence à la constitution qui est le texte de lois suprême d'un Etat, ce texte comporte un certain nombre de règles qui servent de base à la création des lois et fixe le cadre politique et juridique d'un Etat. En l'espèce la rigidité constitutionnelle se traduit par une certaine difficulté à instaurer des changements car les procédures peuvent être longues et complexes avec des règlements stricts concernant la procédure de révision constitutionnelle.

La première constitution écrite est apparue aux Etats Unis en 1787 à Philadelphie en Pennsylvanie. Concernant la France la première constitution a été rédigée en 1791 par l'assemblée nationale constituante donc Robespierre ainsi que l'Abbé Sieyès faisait partie, il existe plusieurs formes de constitutions dites écrites ou coutumières, dans notre cas nous nous concentrerons sur la constitution écrite et tout particulièrement sur la constitution française. Si la rigueur constitutionnelle peut être à la fois un atout en garantissant les droits et libertés fondamentaux, il n'en découle pas moins que celle-ci peut être porteuse d'éléments de contraintes au bon fonctionnement des institutions de l'Etat ainsi qu'à leur efficacité. D'une part nous examinerons comment et par quel organe politique une constitution est elle rédigée et d'autre part nous analyserons les différents mécanismes qui rendent les révisions constitutionnelles difficiles et complexes se traduisant souvent par une forme de rigidité.

Par **Lorella**, le **18/10/2024** à **12:56**

Bonjour,

Je ne suis pas spécialiste en la matière.

Juste un mot qui m'a sauté aux yeux : la rigurosité

Ca n'existe pas. C'est un barbarisme.

Il y a la rugosité(Larousse) :

1. Caractère, état [rugueux](#) d'une surface.
2. Aspérité, point dur et rêche au toucher d'une surface, de la peau : Effacer à la pierre ponce toutes les rugosités.

Sinon il y a le rigorisme (Larousse) :

Attachement [rigoureux](#) aux règles morales ou religieuses.

Le mieux est rigidité (Larousse)

3. Caractère de ce qui comporte des contraintes rigoureuses, qui manque de souplesse : La rigidité des lois régissant l'adoption.

Par **Lorella**, le **18/10/2024** à **12:59**

ici pour inspiration, pas de plagiat hein !

https://fallaitpasfairedudroit.fr/images/files/Droit%20constitutionnel%20-%20L1/1%20-%20La%20Constitution/Revision_Constitution_Rigide_Souple_-_Dissertation.pdf